

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05 août 2008</p> |
|--|

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés : CHAMBOST Stéphane donne pouvoir à Dominique JULLIARD,

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Annie LANÇON,

I PROPOSITION D' ACTIONS C.C.A.S.

Projet d'organiser pendant « la semaine bleue » (semaine du 20 au 25 septembre 2008 : période nationale consacrée aux seniors), des rencontres intergénérationnelles entre les seniors du village et les enfants de l'école, le calendrier et l'organisation de ces rencontres seront fixés à la rentrée scolaire avec les enseignants.

Il est également envisagé de créer des ateliers « mémoire » et « informatique » pour les seniors, ces ateliers pourraient se dérouler dans les locaux du Centre de Montagne de Lajoux qui dispose du matériel informatique nécessaire à la réalisation de ces ateliers. Ceux-ci se dérouleraient courant novembre 2008.

Madame LANÇON demande que lors de la conception du plan de déneigement de la commune, une attention particulière soit portée aux personnes d'un certain âge.

II DECISION RELATIVE A L'ABANDON DES PROJETS LOGIDIA ET BISSOUDIE

Le précédent Conseil s'était prononcé en faveur d'un projet de construction de 17 logements sur le site de La Bissoudie par le constructeur « LOGIDIA », sur la réhabilitation du centre d'hébergement de « La Bissoudie » (rebaptisé sous son nom originel « La Bussode »), ainsi que sur un projet de chaufferie bois sur ce même site.

Considérant l'importance disproportionnée des budgets liés à ces opérations, au regard des capacités financières de la Commune tant du point de vue du fonctionnement que de l'investissement,

Considérant l'incompatibilité manifeste de l'implantation de logements à vocation sociale et à caractère résidentiel avec le fonctionnement d'une unité touristique principalement destinée aux groupes, à l'organisation de manifestations diverses (soirées, mariages, bals, et toute manifestation à caractère festif ou de loisirs, ...),

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'abandonner le projet de développement de logements, sur le site de La Bissoudie, et le projet d'extension des bâtiments existants. Le Conseil Municipal mandate Monsieur Le Maire afin d'entreprendre toute démarche conséquente vis-à-vis des tiers concernés afin de leur faire part de cette décision.

III POINT SUR L'AVANCEMENT DES COMMISSIONS :

Commission développement économique et touristique :

Cette commission travaille sur des propositions de développement en vue de les présenter à nos différents partenaires : S.M.M.J., C.C.P.G., P.N.R.H.J., O.N.F., etc...

La situation de la commune en matière de développement touristique demande toutefois à être éclaircie. Les compétences de chacun, notamment du S.M.M.J. et de la C.C.P.G., devront être définies de manière précise.

Monsieur Le Maire indique au Conseil que les travaux de cette commission représente une charge de travail lourde, demandant de la disponibilité et des compétences particulières, il propose donc l'embauche sous contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois (septembre à décembre), d'une personne dont la mission consistera à élaborer un dossier complet (recherche de partenaires, subventions...) présentant les possibilités de développement touristique que la commune pourrait envisager sous la direction et le contrôle direct du Maire et du Président de la Commission concernée.

La candidature de Melle Juliette BISIAUX est portée à l'attention du conseil pour remplir cette mission. A l'unanimité, les membres du Conseil se prononcent pour l'embauche de cette personne sous contrat à durée déterminée de 4 mois, à l'échelon 4 du grade de rédacteur de la filière « Administrative », indice brut 347/indice majoré 325.

Commission bâti foncier :

Suite à l'effondrement de l'escalier dans le bâtiment du Murganier, il a été décidé de reloger le locataire dans le studio de La Bussode jusqu'au terme de son contrat de travail, soit le 24 août prochain. Un arrêté de fermeture du bâtiment pour péril imminent sera pris par Monsieur Le Maire.

Un courrier va être adressé à l'ancien secrétaire de Mairie lui demandant de libérer l'appartement qu'il occupait dans le bâtiment des Airelles lorsqu'il était en activité.

La commission pense être en mesure courant septembre de produire un rapport détaillé de l'état des bâtiments, ainsi que des propositions sur le devenir de chaque bâtiment.

La Commission, pour établir son diagnostic, a fait appel à Mr JURÉDIEU, Architecte. Ce dernier a consacré un temps non négligeable au montage de ce dossier et à titre bénévole. La

commission demande que pour les séances à venir et pour établir les conclusions du dossier, la commune indemnise l'architecte pour une partie du temps consacré aux travaux de la commission.

Sur le principe, les membres du Conseil ne sont pas opposé au versement d'une indemnisation. Il est décidé que Mr JUREDIEU devra soumettre au Conseil un devis pour les travaux qu'il lui reste à effectuer, devis sur lequel le conseil se prononcera lors d'une prochaine séance.

Commission voirie :

Monsieur CHAMBOST, Président de la commission étant absent, le point sur les travaux est reporté au prochain conseil.

Toutefois, le Conseil tient à apporter quelques précisions quant à l'enlèvement des containers poubelles près du bâtiment des Airelles : cette opération revêt un caractère obligatoire motivé par un soucis de sécurité en raison de la proximité du transformateur EDF d'une implantation faite, à l'origine, sur un terrain non communal et, en ce qui concerne les containers du pont Charlemagne par un soucis de sécurité dû à la présence d'une ligne « Haute tension ».

IV CALENDRIER DES COMMISSIONS POUR LA RENTREE

Une définition précise de ce calendrier sera établie mi-septembre 2008.

V QUESTIONS DIVERSES

Prêt Relais : Le précédent conseil avait contracté un prêt relais lors de l'achat du tènement de « La Bissoudie », ce prêt arrive à échéance en octobre et il est nécessaire de statuer sur son devenir.

A l'unanimité, le Conseil décide de transformer ce prêt relais en prêt amortissable.

Droit de préemption : Hotel « Les Egravines » : décision, à l'unanimité, de ne pas donner suite.

SEMCODA : Monsieur Le Maire a adressé un courrier au directeur de la SEMCODA pour lui faire part des problèmes récurrents sur les immeubles des Coppettes et de l'ancienne fromagerie.

Réunion avec le S.M.M.J. sur les problèmes d'écoulements provenant de terre vers l'immeuble « Val Cristal » : la réfection des écoulements devra être assuré par la C.C.P.G. afin que ne se reproduise plus d'inondation comme on a pu le constater lors des fortes pluies du 30 mai dernier.

Animations d'été : les animations d'été sur la commune de Mijoux se poursuivent. Le bilan du mois de juillet est positif avec 8 sorties effectuées.

Il est 23 heures. La séance est levée.